

Champ(s) de formation S&S : Santé et Sport (avis sur le projet)

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'un champ (domaine) de formations (projet). Champ(s) de formation S&S : Santé et Sport (avis sur le projet). 2017, Université de Reims Champagne-Ardenne - URCA. hceres-02026658

HAL Id: hceres-02026658

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02026658>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des
formations



Rapport

Champ de formation
pour le prochain contrat 2018-2022

Santé et sport

Université de Reims Champagne-Ardenne

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 27/09/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Rapport réalisé en 2017 sur la base d'un dossier déposé en mai 2017

Présentation du champ

Le champ *Santé et sport* regroupe les formations en relation avec les métiers du sport et de la santé, organisées par les unités de formation et de recherche (UFR) de médecine, odontologie, pharmacie et de sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) ainsi que l'école de sages-femmes. A côté des formations de santé classiques conférant les grades de licence et master (diplôme de formation générale, DFG, et diplôme de formation approfondie, DFA) en sciences médicales, odontologie, maïeutique et pharmacie, l'offre est complétée par une licence, une licence professionnelle (LP), deux masters du domaine STAPS ainsi que plusieurs masters dans le domaine de la biologie santé et des sciences du médicament. L'une de ces formations est portée par l'UFR des sciences exactes et naturelles.

Avis sur la cohérence du champ

La volonté de rassembler les deux secteurs d'activité sport et santé, déjà relevée dans l'évaluation du bilan, reste bien affirmée et est pertinente. L'établissement propose dans sa nouvelle offre de ce champ la création de plusieurs formations : une licence professionnelle *Animation, gestion et organisation des activités physiques et sportives* (parcours *boxe*) et deux masters, le premier en *Sciences du médicament* (organisé par l'UFR de pharmacie) et le second en *STAPS : management du sport* (organisé par l'UFR STAPS). Ces nouvelles formations apparaissent comme cohérentes dans l'offre globale du champ. Cependant, la spécificité « parcours *boxe* » de la LP *Animation, gestion et organisation des activités physiques et sportives* semble être très restreinte en termes de débouchés pour les étudiants, un diplôme universitaire (DU) serait peut-être plus adapté à ce type de formation.

Cependant, cette volonté affichée dans le dossier d'évaluation des formations n'était pas accompagnée par une vraie synergie entre les différents acteurs du champ. En effet, alors que les UFR de médecine et pharmacie semblaient correctement travailler ensemble, les autres formations de santé, et en particulier celles de maïeutique, paraissaient plus isolées. Le problème était encore plus criant pour les formations de STAPS qui ne montraient aucune action commune avec celles de santé. Enfin, l'attractivité de ces formations avait été jugée assez faible par le comité, tant au niveau national qu'international.

En réponse à ces remarques, l'université signale en premier lieu qu'une des raisons pouvant expliquer ce manque de relation entre les formations du champ est la création récente des champs de formations à l'Université de Reims Champagne-Ardenne. L'établissement, conscient de cette situation, a la volonté d'apporter des réponses. La première est le regroupement, dans un avenir proche, sur le même campus des différentes UFR du domaine santé (incluant l'école de sages-femmes), l'UFR de STAPS devant s'installer dans un autre site à proximité, espérant ainsi faciliter les contacts entre les différents responsables de formation tout en assurant une meilleure cohésion entre les composantes du champ.

La LP *Biotechnologies appliquées à la santé*, totalement isolée dans ce dispositif et qui présentait des faiblesses majeures quant à son contenu et son organisation, n'est plus proposée dans la nouvelle offre, ce qui renforce encore la cohérence du champ.

Avis sur le pilotage du champ et sur ses dispositifs opérationnels

Le comité d'évaluation du bilan avait relevé l'absence d'une structure de pilotage rassemblant l'ensemble des responsables des formations. L'établissement reconnaît que cette structure est à créer et se propose de mettre en place un « collégium » où se réuniraient régulièrement les directeurs de composantes avec pour objectifs d'améliorer la complémentarité des offres de formation et de favoriser le montage de formations communes. Ces objectifs, bien qu'importants, sont limités et aucune autre précision sur les modalités de pilotage, en particulier sur le choix des indicateurs de pilotage ainsi que sur les dispositifs de suivi des formations, n'est donnée. On est donc en droit de s'interroger sur l'efficacité d'une telle structure.

Les mutualisations, ainsi que l'existence de passerelles, avaient été considérées comme perfectibles par le comité d'évaluation du bilan. En dehors de la mutualisation classique du *Certificat informatique et internet* (C2i) ou des cours de langues, un effort au niveau de la mutualisation d'unités d'enseignement (UE) entre certains masters est prévu mais reste relativement modeste. La restructuration du DFG d'Odontologie, ayant comme objectif de diminuer le volume horaire qui avait été pointé comme excessif par le comité d'évaluation, doit être une opportunité pour améliorer la mutualisation des enseignements entre les formations de santé.

La création du master *Sciences du médicament parcours Biotechnologies et bioproduits pour la santé* destiné principalement aux étudiants de pharmacie est une réponse proposée par l'UFR de pharmacie afin d'améliorer l'attractivité de la recherche et encourager les étudiants à poursuivre en doctorat. Cette approche *a minima* devra faire l'objet d'un suivi particulier pendant le contrat afin d'apporter des mesures correctives rapidement si aucune amélioration n'était constatée. L'établissement mise également sur une restructuration de la recherche en STAPS, par la création d'un laboratoire unique dans cette discipline, pour améliorer l'attractivité de la recherche en direction des étudiants. La réussite de ce projet sera également intéressante à suivre au cours de la période.

De l'aveu même de l'établissement, l'évaluation des enseignements et des formations est un point faible. Celle-ci a été centralisée jusqu'en 2012 par « l'observatoire pour le suivi de l'insertion professionnelle et l'évaluation » (OSIPE) puis abandonnée. L'évaluation des enseignements est laissée à la seule initiative des responsables de formation. La volonté de la direction de l'université est, pour le prochain contrat, de remettre en place une évaluation systématique et centralisée de toutes les formations par les étudiants. Cette approche ne peut qu'être encouragée mais elle implique que les formations s'approprient la procédure et surtout l'utilisent pour améliorer leurs propres formations.

Bien que le nombre important d'étudiants des filières de santé et de STAPS puissent compliquer l'organisation du suivi des étudiants, cela ne dispense pas l'établissement de s'intéresser à la réussite des étudiants, en particulier en DFG où le taux d'échec reste élevé. La décision récente du conseil de gestion d'odontologie de créer un conseil de perfectionnement en DFG et DFA, ainsi que de confier à l'OSIPE une évaluation annuelle du DFG d'odontologie, vont dans le bon sens. L'introduction d'une part plus importante de contrôle continu en DFG de pharmacie est également un point qui pourrait améliorer la réussite des étudiants.

Les formations

Intitulé de la mention	L/LP/M	Etablissement(s)	Remarque(s)
Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques	Grade L	Université de Reims Champagne-Ardenne	
Diplôme de formation générale en sciences médicales	Grade L	Université de Reims Champagne-Ardenne	
Diplôme de formation générale en sciences odontologiques	Grade L	Université de Reims Champagne-Ardenne	
Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques	Grade L	Université de Reims Champagne-Ardenne	
Sciences et techniques des activités physiques et sportives	L	Université de Reims Champagne-Ardenne	
Animation, gestion et organisation des activités physiques et sportives	LP	Université de Reims Champagne-Ardenne	
Diplôme d'état de sage-femme	Grade M	Université de Reims Champagne-Ardenne	
Diplôme de formation approfondie en sciences médicales	Grade M	Université de Reims Champagne-Ardenne	
Diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques	Grade M	Université de Reims Champagne-Ardenne	
Diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques	Grade M	Université de Reims Champagne-Ardenne	
Biologie santé	M	Université de Reims Champagne-Ardenne	
Biomécanique	M	Université de Reims Champagne-Ardenne	
STAPS : ingénierie et ergonomie de l'activité physique	M	Université de Reims Champagne-Ardenne	

STAPS : management du sport	M	Université de Reims Champagne-Ardenne	
Sciences du médicament	M	Université de Reims Champagne-Ardenne	

NB : la co-accréditation d'un master *Santé publique* est demandée avec des établissements de la région Grand Est.

Observations de l'établissement

Reims, le 15 septembre 2017

**Le Président de l'Université de Reims
Champagne-Ardenne**

N/Réf. : /2017/MH/DEVU

Affaire suivie par Mme Mélanie HOFFERT

À

Monsieur Michel COSNARD
Président du Hcéres

Objet : Retour sur le rapport du champ de formation Santé et sport – S&S - pour le prochain contrat

Monsieur le Président,

L'université de Reims Champagne-Ardenne tient à remercier l'ensemble des personnels du Hcéres, ainsi que les experts qui ont évalué notre projet concernant le champ de formation S&S. Les remarques qui ont été faites nous seront très utiles pour finaliser notre nouvelle offre de formation.

Quelques éléments nous semblent toutefois importants à préciser dès à présent.

Le rapport indique que la licence professionnelle (LP) *Animation, gestion et organisation des activités physiques et sportives* (AGOAPS) déclinée uniquement avec la spécificité « boxe » semble très restreinte et suggère qu'un diplôme universitaire serait peut-être plus adapté à ce type de formation. Il semble important de préciser que la demande d'accréditation porte initialement sur une mention de LP AGOAPS. L'organisation proposée de cette LP comprend dans notre cas un tronc commun (compétences transversales de l'AGOAPS) et une partie spécifique correspondant à un secteur sportif spécifique. Ce secteur est ici celui de la boxe compte tenu notamment de la convention mise en place avec cette fédération sportive nationale (FFBoxe) permettant le développement d'un niveau d'expertise technique accru. Cette orientation ciblée correspond à un besoin d'emplois bien identifié (aux niveaux local et national). À l'avenir, la partie spécifique de la LP AGOAPS pourra s'ouvrir à d'autres secteurs sportifs. En effet, les fédérations sportives nationales d'escrime, de handball, de judo et de cyclisme ont déjà montré un intérêt pour ce type de formation. Il semble aussi important de préciser que la professionnalisation visée par la LP proposée correspond bien à des fonctions nécessitant une formation de niveau 2 (gestion, management et animations de structures).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Guillaume GELLÉ